

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

ARAB TUNISIAN BANK –ATB- Siège Social : 9,rue Hédi Nouira -1001 Tunis-

L'Arab Tunisian Bank -ATB- publie ci-dessous, ses états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date 18 avril 2023. Ces états sont accompagnés du rapport des commissaires aux comptes, Mr. Tarek SAHLI (Cabinet MS Louzir) et Mr. Chiheb GHANMI (La Générale d'Audit et Conseil).

Bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

| | Notes | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|-----------|------------------|------------------|
| ACTIF | | | |
| AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT et CCP | 1 | 85 944 | 262 539 |
| AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers | 2 | 704 542 | 609 019 |
| AC3 Créances sur la clientèle | 3 | 5 953 077 | 5 649 171 |
| AC4 Portefeuille-titres commercial | 4 | 88 412 | 118 549 |
| AC5 Portefeuille d'investissement | 5 | 1 269 414 | 1 346 379 |
| Titres mis en équivalence | 6 | 12 342 | 12 046 |
| AC6 Valeurs immobilisées | 7 | 150 893 | 127 730 |
| AC7 Autres actifs | 8 | 189 233 | 177 615 |
| TOTAL ACTIF | | 8 453 857 | 8 303 048 |
| PASSIF | | | |
| PA1 Banque centrale et CCP | 9 | 268 889 | 100 000 |
| PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers | 10 | 247 501 | 361 105 |
| PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle | 11 | 6 215 903 | 5 905 680 |
| PA4 Emprunts et ressources spéciales | 12 | 783 018 | 981 969 |
| PA5 Autres passifs | 13 | 229 001 | 281 288 |
| TOTAL PASSIF | | 7 744 312 | 7 630 042 |
| CAPITAUX PROPRES | | | |
| CP1 Capital | | 128 000 | 128 000 |
| CP2 Réserves groupe | | 528 096 | 526 697 |
| CP5 Résultats reportés | | (67 637) | 866 |
| CP6 Résultat consolidé de l'exercice | | 29 600 | (61 435) |
| TOTAL CAPITAUX PROPRES | 14 | 618 059 | 594 128 |
| Part des minoritaires dans les réserves | | 81 379 | 73 108 |
| Part des minoritaires dans le résultat | | 10 107 | 5 770 |
| TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES ET PART DES MINORITAIRES | | 8 453 857 | 8 303 048 |

Etat des engagements hors bilan Consolidé

Exercice clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

| | Note | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|----------------------------------|---|------------------|------------------|
| <u>PASSIFS EVENTUELS</u> | | | |
| HB01 | Cautions, avals et autres garanties données | 877 810 | 994 562 |
| HB02 | Crédits documentaires | 261 850 | 333 579 |
| HB03 | Actifs donnés en garantie | 265 000 | 100 000 |
| TOTAL PASSIFS EVENTUELS | | 1 404 660 | 1 428 141 |
| <u>ENGAGEMENTS DONNES</u> | | | |
| | 18 | | |
| HB04 | Engagements de financement donnés | 477 458 | 465 921 |
| HB05 | Engagements sur titres | | |
| TOTAL ENGAGEMENTS DONNES | | 477 458 | 465 921 |
| <u>ENGAGEMENTS RECUS</u> | | | |
| HB06 | Garanties reçues | 1 734 270 | 1 551 637 |

Etat de résultat Consolidé

Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022

(Unité : en 1000 DT)

| | | Note | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|--|------|------------------|------------------|
| <u>PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE</u> | | | | |
| PR1 | Intérêts et revenus assimilés | 20 | 537 535 | 482 841 |
| PR2 | Commissions (en produits) | 21 | 90 886 | 88 641 |
| PR3 | Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | 22 | 24 608 | 22 014 |
| PR4 | Revenus du portefeuille d'investissement | 23 | 86 947 | 83 404 |
| Total produits d'exploitation Bancaire | | | 739 976 | 676 900 |
| <u>CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE</u> | | | | |
| CH1 | Intérêts encourus et charges assimilées | 24 | 365 260 | 335 542 |
| CH2 | Commissions encourues | | 8 786 | 8 252 |
| Total charges d'exploitation Bancaire | | | 374 046 | 343 794 |
| Produits nets Bancaires | | | 365 930 | 333 106 |
| PR5/CH4 | Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | 25 | (76 725) | (114 233) |
| PR6/CH5 | Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | 26 | (11 904) | (36 548) |
| PR7 | Autres produits d'exploitation | | (977) | 1 147 |
| CH6 | Frais de Personnel | 27 | (134 667) | (127 356) |
| CH7 | Charges générales d'exploitation | 28 | (83 078) | (75 535) |
| CH8 | Dotations aux amortissements et aux 'Provisions sur immobilisations | | (15 997) | (20 594) |
| Résultat d'exploitation | | | 42 582 | (40 013) |
| | Quote part dans les résultats des entreprises mises en équivalence | | 510 | 681 |
| PR8/CH9 | Solde en gain \ perte provenant des autres éléments ordinaires | 29 | (191) | (3 936) |
| CH11 | Impôt sur les bénéfices | | (2 533) | (2 001) |
| Résultat des activités ordinaires | | | 40 368 | (45 269) |
| PR9/CH10 | Solde en gain/perte provenant des éléments extraordinaires | 30 | (661) | (10 395) |
| Résultat net consolidé | | | 39 707 | (55 665) |
| | Part du résultat revenant aux minoritaires | | (10 107) | (5 770) |
| Résultat net part du groupe | | | 29 600 | (61 435) |
| Résultat de base par action | | | 0.231 | (0.614) |

Etat des flux de trésorerie Consolidé
Exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2022
 (Unité : en 1000 DT)

| Note | Exercice 2022 | Exercice 2021 |
|--|------------------|------------------|
| <u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u> | | |
| Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement) | 697 207 | 563 255 |
| Charges d'exploitation bancaire décaissées | (365 469) | (449 361) |
| Dépôts \ Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers | 6 846 | (66 845) |
| Prêts et avances \ Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle | (419 875) | (118 522) |
| Dépôts \ Retraits de dépôts de la clientèle | 309 797 | (65 368) |
| Titres de placement | 30 072 | (48 348) |
| Sommes versées au personnel et créiteurs divers | (114 106) | (110 018) |
| Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation | (168 175) | (83 291) |
| Autres flux de trésorerie provenant de la variation du périmètre de consolidation | - | (582) |
| Impôt sur les sociétés | (4 412) | (15 671) |
| FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION | (28 115) | (394 749) |
| <u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u> | | |
| Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement | 84 031 | 81 480 |
| Acquisitions \ Cessions sur portefeuille d'investissement | 61 470 | (110 156) |
| Acquisitions \ Cessions sur immobilisations | (41 213) | (43 872) |
| FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES D'INVESTISSEMENT | 104 288 | (72 548) |
| <u>ACTIVITES DE FINANCEMENT</u> | | |
| Emission d'actions | - | 70 000 |
| Emission d'emprunts | 47 468 | 40 000 |
| Remboursement d'emprunts | (468 980) | (77 723) |
| Augmentation \ diminution ressources spéciales | 213 938 | 256 888 |
| Dividendes versés | (3 930) | (1 455) |
| FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITES DE FINANCEMENT | (211 504) | 287 710 |
| Incidence des variations des taux de change sur les liquidités et équivalents de liquidités | - | - |
| Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice | (135 331) | (179 589) |
| Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice | 411 330 | 590 919 |
| LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE | 31 | 411 330 |

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 DECEMBRE 2022

I. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers annuels du groupe Arab Tunisian Bank, arrêtés au 31 Décembre 2022, sont élaborés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie et notamment les normes comptables (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires et applicables à partir du 1^{er} Janvier 1999; les normes comptables relatives à la consolidation (normes 35 à 37) ; ainsi qu'aux règles de la BCT édictées par les circulaires 91/24 du 17/12/91, 93/08 du 30/07/93 et 99/04 du 19/03/99, circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011, la circulaire n° 2012-02 du 11 Janvier 2012 et la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la circulaire n°2017-06 du 31 juillet 2017 et la circulaire n°2023-02 du 24 février 2023.

II. Périmètre et méthodes de consolidation

2-1. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent ceux de l'ATB et ceux des entreprises sur lesquelles la banque exerce un contrôle exclusif ou une influence notable.

2-2. Méthode de consolidation

- **Intégration globale**

Cette méthode s'applique aux entreprises contrôlées de manière exclusive par l'ATB. Elle requiert la substitution du coût d'acquisition des titres de participation détenus dans les filiales par l'ensemble des éléments actifs et passifs de celles-ci tout en dégageant la part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et le résultat.

- **La mise en équivalence**

Selon cette méthode la participation est initialement enregistrée au coût d'acquisition et est ensuite ajustée pour prendre en compte les changements postérieurs à l'acquisition de la quote-part de l'investisseur dans l'actif net de la société consolidée.

Cette méthode est appliquée aux sociétés dans lesquelles la société mère exerce une influence notable.

Le tableau suivant synthétise le périmètre et les méthodes de consolidation utilisées pour l'élaboration des états financiers consolidés de l'ATB :

| Sociétés | Secteur | Pays de résidence | Qualification | Méthode de consolidation | Pourcentage de contrôle | Pourcentage d'intérêt |
|-----------------------|----------------|--------------------------|----------------------|---------------------------------|--------------------------------|------------------------------|
| Arab Tunisian Bank | Financier | Tunisie | Mère | Intégration globale | 100.00% | 100.00% |
| Arab Tunisian Lease | Financier | Tunisie | Filiale | Intégration globale(1) | 40.277% | 40.119% |
| Arab Tunisian Invest | Financier | Tunisie | Filiale | Intégration globale | 44.125% | 42.905% |
| Arab Tunisian Develop | Financier | Tunisie | Filiale | Intégration globale(2) | 48.00% | 44.084% |
| A F C* | Financier | Tunisie | Associée | Mise en équivalence | 40.00% | 34.29% |
| UNIFACTOR | Financier | Tunisie | Associée | Mise en équivalence | 22.253% | 13.214% |
| Arabia Sicav | Financier | Tunisie | Associée | Mise en équivalence(3) | 89.715% | 89.715% |
| SARI* | Immobilier | Tunisie | Filiale | Intégration globale | 91.996% | 39.772% |
| ATL LLD | Service | Tunisie | Filiale | Intégration globale | 99.60% | 39.958% |

*Rapports d'audit 2022 non-communicués.

- (1) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATL comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB.
- (2) L'ATB détient un pourcentage de droit de vote qui dépasse les 40% du total des droits de vote constituant le capital de la société, aucun autre actionnaire ne dispose d'un pourcentage de droit de vote supérieur à celui de l'ATB. Le conseil d'administration de l'ATD SICAR comporte 3 administrateurs nommés par l'ATB y compris le président du conseil. Ce dernier est le directeur général de la Banque.
- (3) Ces organismes de placements collectifs sont consolidés par mise en équivalence vu les particularités juridiques inhérents à leur activité. De ce fait, malgré un pourcentage de droit de vote dépassant la moitié du capital, la présomption de contrôle ne peut être prouvée. En revanche, Une relation d'influence notable est jugée existante entre la banque et ces organismes étant donné que :
 - La banque joue le rôle de dépositaire, et
 - La gestion de ces OPCVM est assurée par l'AFC, société du Groupe ATB.

Les participations directes entre les sociétés du Groupe ATB sont récapitulées dans la matrice suivante:

| | ATB | ATL | ATI | ATD | AFC | UF | Arabia Sicav | SARI | ATL LLD |
|--------------|-----|--------|--------|--------|--------|--------|--------------|--------|---------|
| ATB | | 40,00% | 42,11% | 41,14% | 30,00% | 6,97% | 89,71% | 2,00% | |
| ATL | | | 1,73% | | | 11,33% | | 30,00% | 99,60% |
| ATI | | 0,28% | | 6,86% | 10,00% | 3,94% | | 60,00% | |
| ATD | | | | | | | | | |
| AFC | | | 0,28% | | | | | | |
| UF | | | | | | | | | |
| Arabia Sicav | | | | | | | | | |
| SARI | | | | | | | | | |
| ATL LLD | | | | | | | | | |

Sociétés détentrices

III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES

Les états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

Règles de prise en compte des revenus

Les revenus sont pris en compte en résultat de façon à les rattacher à l'exercice au cours duquel ils sont courus, sauf si leur encaissement effectif n'est pas raisonnablement assuré.

- Rattachement des intérêts:

Les intérêts et agios sont comptabilisés parmi les produits de l'exercice à mesure qu'ils sont courus sur la base du temps écoulé, les intérêts et agios non courus sont constatés en hors bilan.

Cette règle s'applique à l'ensemble des intérêts contractuels qui couvrent les intérêts prévus dans l'échéancier de remboursement ainsi que les intérêts de retard.

- Les intérêts et agios réservés:

Les intérêts et agios dont le recouvrement est devenu incertain, constatés lors de l'évaluation des actifs et couverture des risques, sont logés dans un compte de passif intitulé « agios réservés ».

La banque a établi ses critères de réservation d'agios sur la base de l'article 9 de la circulaire BCT n° 91-24 qui prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3 et 4 ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat et comptabilisé en agios réservés.

- Commissions :

Les commissions sont prises en compte dans le résultat :

- Lorsque le service est rendu
- À mesure qu'elles sont courues sur la période couverte par l'engagement ou la durée de réalisation du crédit.

Evaluation des engagements et des provisions y afférentes

Evaluation des engagements

Pour l'arrêté des états financiers au 31.12.2022, il a été procédé à l'évaluation des engagements et la détermination des provisions y afférentes conformément à la Circulaire de la Banque Centrale de Tunisie N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par la Circulaire N° 99-04 du 19 Mars 1999, et la Circulaire N° 2001-12 du 4 Mai 2001, et par la circulaire n°2013-21 du 30 Décembre 2013.

Les classes de risque sont définies de la manière suivante :

- Actifs courants (Classe 0) : Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré ;
- Actifs nécessitant un suivi particulier (Classe 1) : Font partie de la classe 1, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré ;
- Actifs incertains (Classe 2) : Font partie de la classe 2, tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain ;
- Actifs préoccupants (Classe 3) : Font partie de la classe 3 tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé ;
- Actifs compromis (Classe 4) : Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

Provisions

- **Provisions individuelles :**

Les provisions requises sur les actifs classés sont déterminées selon les taux prévus par la Banque Centrale de Tunisie dans la circulaire n° 91-24 et sa note aux banques n°93 23. L'application de la réglementation prudentielle conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actif.

Les taux se présentent comme suit :

| Classe de risque | Taux de provision |
|-------------------------|--------------------------|
| Classe 0 et 1 | 0% |
| Classe 2 | 20% |
| Classe 3 | 50% |
| Classe 4 | 100% |

Ces provisions sont constituées individuellement sur les créances auprès de la clientèle.

Provisions collectives :

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24. Ces provisions ont été déterminées en se basant sur les règles prévues par l'annexe 3 à la circulaire n°91-24 du 17 Décembre 1991 telle que modifiée par la circulaire n°2023-02.

La méthodologie adoptée par la banque a consisté au :

- Regroupement des engagements classés 0 et 1 en groupes homogènes par nature de débiteur et par secteur d'activité ;
- Calcul d'un taux de migration moyen pour chaque groupe qui correspond aux risques additionnels du groupe considéré en N rapporté aux engagements 0 et 1 du même groupe de l'année N-1 ; Les taux de migration moyens ont été calculés sur la période 2016-2021.
- Majoration des taux de migration historiques calculés par la banque par des pourcentages fournis par la circulaire n°2023-02.
- L'application des taux de provisionnements minimaux proposés par la circulaire aux banques n°2023-02.

➤ **Provisions sur actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3ans :**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 Décembre 2013, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022 et des capitaux propres, des provisions additionnelles. Ces provisions ont été constituées en couverture du risque net sur les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans. Ces provisions ont été déterminées conformément aux quotités minimales prévues par l'article 1 de ladite circulaire :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans.
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans.
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Ce taux est appliquée au risque net non couvert soit le montant de l'engagement déduction faite :

- des agios réservés ;
- des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur soit affectée ;
- des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

➤ **Provisions sur éléments d'actifs :**

Les provisions pour dépréciation des éléments d'actifs sont présentées à l'actif du bilan de la banque, en déduction du poste s'y rapportant (créances sur la clientèle, portefeuille titres...).

Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents

Classement des titres

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

Le portefeuille-titres commercial

- Titres de transaction : titres à revenu fixe ou variable acquis en vue de leur revente à brève échéance et dont le marché de négociation est jugé liquide ;
- Titres de placement : titres acquis avec l'intention de les détenir à court terme durant une période supérieure à 3 mois ;

Le portefeuille d'investissement

- Titres d'investissement: titres acquis avec l'intention ferme de les détenir en principe jusqu'à leur échéance et dont la banque dispose de moyens suffisants pour concrétiser cette intention ;
- Titres de participation : actions et autres titres à revenu variable détenus pour en retirer une rentabilité satisfaisante sur une longue période, ou pour permettre la poursuite des relations bancaires avec la société émettrice ;

Evaluation des titres

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.

A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de la cour consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Titres mis en équivalence : les variations de la quote-part de la société mère dans la situation nette des sociétés mises en équivalence sont portées à l'actif du bilan consolidé sous la rubrique « Titres mis en équivalence » et parmi les capitaux propres consolidés sous la rubrique « résultat consolidé ». Ces variations constituent un élément du résultat d'exploitation et figurent au niveau de l'état de résultat consolidé sous la rubrique : « Quote-part dans les résultats des titres mis en équivalence ».
-
- Les titres d'investissement : Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes donnent lieu à la constitution de provisions.

Revenus du portefeuille titres :

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée. Les intérêts courus sur les participations en rétrocession dont l'encaissement effectif est raisonnablement certain sont constatés en produits.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

Règles de conversion des opérations en monnaies étrangères, de réévaluation et de constatation des résultats de changes :

- Règles de conversion : les charges et produits libellés en devises sont convertis en dinars sur la base du cours de change au comptant à la date de leur prise en compte ;
- Réévaluation des comptes de position: à chaque arrêté comptable les éléments d'actif, de passif et de hors bilan sont réévalués sur la base du cours moyen des devises sur le marché interbancaire publié par la BCT à la date d'arrêté.
- Constatation du résultat de change : à chaque arrêté comptable la différence entre, d'une part les éléments d'actif, de passif et de hors bilan et d'autres parts les montants correspondants dans les comptes de contre valeurs position de change sont prises en compte en résultat de la période concernée.

- Règles de couverture contre les risques de change : Afin de se couvrir contre le risque de change, la banque fait recours à des contrats de change à terme conformément à la NC 23.

Les engagements de change à terme conclus à des fins de couverture sont convertis, à la date de leur engagement, et réévalués à la date de chaque arrêté comptable sur la base du cours de change utilisé pour la conversion et l'évaluation des éléments couverts. Les différences positives et négatives résultant de cette réévaluation sont prises en compte de façon symétrique à la prise en compte des gains et pertes de change sur les éléments couverts.

En application de cette règle, les opérations de change à terme conclues pour couvrir des éléments de bilan et de hors bilan évalués au cours de change au comptant sont comptabilisées de la façon suivante :

- à la date d'engagement, le montant nominal du contrat est converti sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date.
- La différence entre le montant nominal du contrat converti sur la base du cours de change au comptant et celui converti sur la base du cours de change à terme prévu par le contrat constitue un report ou déport et est comptabilisée en hors bilan séparément. Cette différence constitue un report lorsque le cours à terme est supérieur au cours au comptant et un déport lorsque le cours à terme est inférieur au cours au comptant.
- Les reports et déports sont étalés au prorata temporis sur la période du contrat et imputés comme produits et charges assimilés à des intérêts.
- à chaque date d'arrêté comptable, le montant du contrat est réévalué sur la base du cours de change au comptant en vigueur à cette date. La différence de change ainsi dégagée est comptabilisée en résultat de manière identique mais de sens inverse que la différence de change constatée sur les éléments couverts.

La banque a conclu, depuis 1998, une convention avec TUNIS RE en vue de se couvrir contre le risque de change inhérent aux ressources extérieures libellées en monnaie étrangère. Cette couverture est assurée par le fonds de péréquation de change géré par Tunis Re et institué par la loi 98-111 du 28 Décembre 1998 portant loi de finance pour l'année 1999.

Immobilisations et amortissements

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à la valeur d'acquisition hors TVA déductible. Elles sont amorties suivant la méthode de l'amortissement linéaire.

Par dérogation à cette règle, le siège social a fait l'objet d'une réévaluation au cours de l'exercice 2000 ayant dégagée une réserve de réévaluation figurant parmi les capitaux propres pour un montant de 4 219 KDT.

Les taux d'amortissement linéaire pratiqués sont les suivants :

| | |
|---------------------------------|-------|
| Immeuble & construction | : 2% |
| Immeuble hors exploitation | : 10% |
| Mobilier et matériels de bureau | : 10% |
| Matériels de transport | : 20% |
| Matériel de sécurité & coffre | : 5% |
| Matériel informatique | : 20% |
| Logiciels | : 20% |
| Œuvres d'art | : 10% |
| A. A & Installations | : 10% |

IV. Méthodes spécifiques à la consolidation

Traitement des écarts de première consolidation

Les écarts de première consolidation correspondent à la différence entre le prix d'acquisition des titres et la quote-part correspondante dans l'actif net comptable de la société consolidée à la date de l'acquisition. Cet écart est ventilé entre l'écart d'évaluation et le Goodwill comme suit :

➤ L'écart d'évaluation

L'écart d'évaluation correspond à la différence entre la juste valeur des éléments d'actifs et de passif identifiables des sociétés consolidées et leurs valeurs comptables nettes à la date de chaque acquisition.

➤ Le Goodwill

Le Goodwill correspond à la différence entre l'écart de première consolidation et les écarts d'évaluation identifiés. Le Goodwill est inscrit à l'actif du bilan consolidé. Il est amorti sur sa durée d'utilité estimée. Cette durée ne peut en aucun cas excéder 20 ans

Homogénéisation et Elimination des soldes et transactions intra-groupe :

Les opérations et transactions internes sont traitées pour neutraliser leurs effets. Ces éliminations opérées ont principalement porté sur :

- des comptes courants entre sociétés du périmètre ;
- des commissions entre sociétés du périmètre ;
- des provisions constituées sur les titres des sociétés du périmètre ;
- des dividendes servis par les sociétés consolidées au profit de l'ATB.

Les soldes réciproques ainsi que les produits et charges résultant d'opérations internes au groupe sont éliminés lorsqu'ils concernent des filiales faisant l'objet d'une intégration globale ou intégration proportionnel au prorata du pourcentage d'intérêt.

Traitement de l'impôt :

Les états financiers consolidés sont établis selon la méthode de l'impôt différé. Selon cette méthode on prend en compte les impacts fiscaux futurs, certains ou probables, actifs ou passifs.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un passif d'impôt différé est comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables.

V. NOTES EXPLICATIVES

Les chiffres sont exprimés en milliers de Dinars (1000 DT = 1 KDT)

1. Notes explicatives sur le bilan – Actif

Note 1. Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

La caisse et avoirs auprès de la BCT se sont élevés à 85.944 KDT au 31 décembre 2022 contre 262 539 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 176.595 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|-----------------------|---------------|----------------|
| Caisse | 37 833 | 39 146 |
| Compte courant BCT | 48 084 | 223 366 |
| Compte courant postal | 21 | 21 |
| Traveller's Chèques | 6 | 6 |
| Total | 85 944 | 262 539 |

Note 2. Créances sur les établissements bancaires et financiers.

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent à 704 542 KDT au 31 décembre 2022 contre 609 019 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 95.523 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|----------------|----------------|
| Avoirs en compte sur les établissements bancaires | 58 231 | 101 130 |
| Prêts aux établissements bancaires | 599 248 | 459 806 |
| Créances rattachées sur les avoirs et prêts aux établissements bancaires | 280 | - |
| Total créances sur établissements bancaires | 657 759 | 560 936 |
| Avoirs en compte sur les établissements financiers | 9 220 | 15 589 |
| Prêts aux établissements financiers | 37 563 | 32 493 |
| Total créances sur établissements financiers | 46 783 | 48 082 |
| Total | 704 542 | 609 019 |

Note 3. Créances sur la clientèle.

Les créances sur la clientèle présentent au 31 décembre 2022 un solde net de 5.953.077 KDT contre 5.649.171 KDT au 31 décembre 2021 soit une augmentation de 303.906 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|------------------|------------------|
| Comptes ordinaires débiteurs | 456 639 | 1 125 253 |
| Avances sur placements à terme | 71 971 | 16 144 |
| Créances rattachées sur comptes de la clientèle | 2 034 | 11 656 |
| Autres créances | | 0 |
| Total comptes débiteurs & Autres créances | 530 644 | 1 153 053 |
| Portefeuille Escompte | 738 218 | 662 380 |
| Crédits à la clientèle non échus | 4 568 017 | 3 678 936 |
| Créances douteuses et litigieuses | 424 689 | 484 744 |
| Produits à recevoir | 43 464 | 36 246 |
| Produits perçus d'avance | (18 820) | (16 685) |
| Créances impayées | 374 408 | 331 722 |
| Total autres concours à la clientèle | 6 129 976 | 5 177 343 |
| Crédits sur ressources spéciales extérieures | 107 270 | 93 901 |
| Créances rattachées sur crédits sur ressources spéciales | 1 544 | 1 028 |
| Total Crédits sur ressources spéciales | 108 814 | 94 929 |
| Total brut des crédits accordés à la clientèle | 6 769 434 | 6 425 325 |
| A déduire couverture : | | |
| Agios réservés | (244 662) | (220 593) |
| Provisions individuelles | (377 287) | (379 230) |
| Provision additionnelle (Cir BCT 2013-21) | (98 249) | (100 616) |
| Provisions collectives (Cir BCT 2022-02) | (96 160) | (75 715) |
| Total Provisions et agios | (816 358) | (776 154) |
| Total net des créances sur la clientèle | 5 953 077 | 5 649 171 |

Note 4. Portefeuille-titres commercial

Le solde net de cette rubrique est de 88.412 à fin 2022, contre 118.549 KDT à fin 2021, soit une diminution de 30.137 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---------------------|---------------|----------------|
| Titres de placement | 88 412 | 118 549 |
| Total | 88 412 | 118 549 |

Note 5. Portefeuille d'investissement.

Le solde net de cette rubrique s'élève à 1.269.414 KDT au 31 décembre 2022, contre 1.346.379 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 76.965 KDT.

Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|------------------|------------------|
| Titres d'investissement | 936 837 | 983 693 |
| Titres de participations | 425 313 | 440 701 |
| Créances rattachées | 34 004 | 37 047 |
| Total brut du portefeuille d'investissement | 1 396 154 | 1 461 441 |
| Provisions | (126 740) | (115 062) |
| Total provisions et plus-value réservées | (126 740) | (115 062) |
| Valeur nette du portefeuille d'investissement | 1 269 414 | 1 346 379 |

Note 6. Titres mis en équivalence.

Le poste « titres mis en équivalence » représente la quote-part de l'ATB dans l'actif net des sociétés mises en équivalence. Il présente un solde de 12.342 KDT à la date du 31 Décembre 2022, contre 12.046 KDT au 31 Décembre 2021.

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|---------------|---------------|
| Titres A F C | 1 258 | 1 444 |
| Titres UNIFACTOR | 5 646 | 5 368 |
| Titres Arabia Sicav | 5 438 | 5 234 |
| Total Titres mis en équivalence | 12 342 | 12 046 |

Note 7. Valeurs Immobilisées

Le solde net des valeurs immobilisées s'élève au 31 décembre 2022 à 150.893 KDT contre 127.730 KDT au 31 décembre 2021.

Le tableau de variation des immobilisations se présente comme suit :

| Libellé | Valeur Brute 2021 | Acquisition/ Cession 2022 | Valeur Brute 2022 | Amort 2021 | Dotation / Prov. 2022 | Transf. Prov. | Amort 2022 | Valeur Nette 2022 |
|--|-------------------|---------------------------|-------------------|-----------------|-----------------------|---------------|-----------------|-------------------|
| 1- Immob. Incorporelles | 58 459 | 4 171 | 62 630 | -46 496 | -6 127 | 0 | -52 623 | 10 007 |
| Logiciel informatique | 57 301 | 4 145 | 61 446 | -46 313 | -6 116 | - | -52 429 | 9 017 |
| Droit au bail | 429 | 0 | 429 | -183 | -11 | - | -194 | 235 |
| Autres immob. Incorporelles | 729 | 26 | 755 | 0 | | | | 755 |
| 2- Immob. Corporelles | 197 950 | 11 161 | 209 111 | -131 392 | -11 837 | 3 375 | -139 854 | 69 257 |
| Immob. d'exploitation | 94 285 | 6 723 | 101 008 | -61 088 | -3 646 | 6 | -64 728 | 36 280 |
| Terrains d'exploitation | 6 639 | -1 483 | 5 156 | - | 0 | 0 | 0 | 5 156 |
| Bâtiments d'exploitation | 25 649 | 5 734 | 31 383 | -11 131 | -829 | 0 | -11 960 | 19 423 |
| Aménagements de bâtiments d'exploitation | 61 997 | 2 472 | 64 469 | -49 957 | -2 817 | 6 | -52 768 | 11 701 |
| Immob. Hors exploitation | 12908 | -4036 | 8872 | -7901 | -238 | 144 | -7995 | 877 |
| Terrains hors exploitation | 36 | -36 | 0 | 0 | - | - | 0 | 0 |
| Bâtiments hors exploitation | 12872 | -4000 | 8872 | -7901 | -238 | 144 | -7995 | 877 |
| Matériel et mobilier de bureaux | 11 230 | 753 | 11 983 | -7 827 | -697 | 880 | -7 644 | 4 339 |
| Matériel de transport | 21 635 | 5 681 | 27 316 | -10 387 | -2 929 | 1 566 | -11 750 | 15 566 |
| Matériel informatique | 51 318 | 1 494 | 52 812 | -40 868 | -4 022 | 779 | -44 111 | 8 701 |
| Matériel de sécurité | 6 544 | 543 | 7 087 | -3 301 | -303 | - | -3 604 | 3 483 |
| Autres immobilisations corporelles | 30 | 3 | 33 | -20 | -2 | - | -22 | 11 |
| 3) Immob. encours | 48 063 | 22 694 | 70 757 | 0 | 0 | 0 | 0 | 70 757 |
| Immob. Corp. en cours | 8 752 | 894 | 9 646 | | | | 0 | 9 646 |
| Immob. Incorp. en cours | 39 311 | 21 800 | 61 111 | | | | 0 | 61 111 |
| Ecart Acquisition | 3 735 | 0 | 3 735 | -2 588 | -275 | | -2 863 | 872 |
| TOTAL | 308 207 | 38 026 | 346 233 | -180 477 | -18 238 | 3 375 | -195 340 | 150 893 |

(*) L'écart d'acquisition est amorti selon le mode linéaire. La dotation aux amortissement correspondante est portée au niveau de la rubrique CH8 dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations.

Note 8. Autres actifs

Le solde net de cette rubrique s'élève au 31 décembre 2022 à 189 233 KDT contre 177 615 KDT au 31 décembre 2021, détaillée comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Crédits & Avances aux Personnels | 47 927 | 37 587 |
| Impôts Actif | 12 925 | 13 626 |
| Impôts différé Actif | 24 850 | 9 175 |
| Stocks Imprimés & Fournitures | 1 609 | 1 454 |
| Charges à répartir 8.1 | 1 981 | 1 416 |
| Comptes d'attente | 117 778 | 132 639 |
| Crédits pris en charge par l'Etat | 238 | 238 |
| Provisions pour risques et charges | (18 075) | (18 520) |
| Total | 189 233 | 177 615 |

8.1 Charges à répartir

Les charges à répartir totalisent un montant de 1.981 KDT au 31 décembre 2022 contre un montant de 1.416 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 565 KDT.

Les charges à répartir ont été portés à l'actif du bilan parmi les « Autres actifs » en application de la norme comptable tunisienne NCT 10 relative aux charges reportées. Elles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement au taux de 33,33%.

Les charges à répartir ont été amortis à compter de la date de leur constatation et en appliquant la règle du prorata-temporis.

La résorption des frais d'émission des emprunts est amortie au prorata des intérêts courus.

| Désignation | VB au 31.12.22 | Résorptions cumulées 2021 | Résorption Exercice 2022 | Résorptions cumulées 2022 | V.Netto 31.12.22 |
|---------------------------|----------------|---------------------------|--------------------------|---------------------------|------------------|
| Autres charges à répartir | 9 170 | 6 053 | (1 137) | 7 190 | 1 981 |
| Total | 9 170 | 6 053 | (1 137) | 7 190 | 1 981 |

2. Notes explicatives sur le bilan – Passif

Note 9. Banque Centrale de Tunisie et CCP.

Le solde de cette rubrique correspond exclusivement aux dettes envers la Banque Centrale de Tunisie. Au 31.12.2022, cette rubrique accuse un solde de 268.889 KDT enregistrant ainsi une augmentation de 168.889 KDT par rapport au 31.12.2021.

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|----------------------------------|----------------|----------------|
| Emprunts auprès de la BCT Dinars | 268 889 | 100 000 |
| Total | 268 889 | 100 000 |

Note 10. Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers.

Les dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers accusent au 31.12.2022 un solde de 247.501 KDT contre un solde de 361.105 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|----------------|----------------|
| <u>Etablissements bancaires</u> | 228 683 | 293 409 |
| Avoirs en comptes sur les établissements bancaires | 2 465 | 5 497 |
| Emprunts auprès des établissements bancaires en dinars | 225 524 | 286 000 |
| Dettes rattachées sur les prêts auprès établissements bancaires | 693 | 1 912 |
| <u>Etablissements financiers</u> | 18 818 | 67 696 |
| Avoirs en comptes sur les établissements financiers | 18 818 | 67 696 |
| Total | 247 501 | 361 105 |

Note 11. Dépôts de la clientèle.

Les dépôts collectés auprès de la clientèle ont atteint 6.215.903 KDT au 31 décembre 2022 KDT contre 5.905.680 KDT au 31.12.2021 et se détaillent comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|-----------------------------------|------------------|------------------|
| Dépôts à vue | 2 048 129 | 2 045 332 |
| Dépôts à Terme | 2 396 039 | 2 196 178 |
| Comptes d'épargne | 1 512 581 | 1 445 950 |
| Autres sommes dues à la clientèle | 248 582 | 208 074 |
| Dettes rattachées | 10 572 | 10 146 |
| Total | 6 215 903 | 5 905 680 |

Note 12. Emprunts et ressources spéciales.

Les emprunts et ressources spéciales ont atteint 783 018 KDT au 31 décembre 2022 contre 981.969 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 198 951 KDT et se détaillent comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|----------------|----------------|
| <u>Emprunts matérialisés</u> | 483 187 | 595 619 |
| Emprunts Obligataires | 172 332 | 184 730 |
| Emprunts subordonnés | 195 582 | 219 082 |
| Pension livrées | 99 346 | 177 704 |
| Dettes rattachées sur emprunts matérialisés | 15 927 | 14 103 |
| <u>Ressources spéciales</u> | 299 831 | 386 350 |
| <u>Ressources extérieures</u> | 292 316 | 367 441 |
| Ressources extérieures en dinars | 253 560 | 321 492 |
| Ressources extérieures en devises | 38 756 | 45 949 |
| <u>Ressources budgétaires</u> | 4 480 | 15 229 |
| <u>Dettes rattachées sur ressources spéciales</u> | 3 035 | 3 680 |
| Total | 783 018 | 981 969 |

Note 13. Autres passifs.

Le solde net de cette rubrique a atteint 229.001 KDT au 31 décembre 2022 contre 281.288 KDT au 31 décembre 2021 soit une diminution de 52.288 KDT détaillé comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|------------------------------------|----------------|----------------|
| Frais liés au Personnel | 42 198 | 40 342 |
| Divers frais à payer | 21 115 | 16 289 |
| Impôts Passifs | 35 816 | 21 410 |
| Provisions pour risques et charges | 17 258 | 16 690 |
| Comptes D'attente | 112 614 | 186 557 |
| Total | 229 001 | 281 288 |

3. Notes explicatives sur le bilan – Capitaux propres

Note 14. Capitaux propres

A la date du 31 Décembre 2022, le capital social s'élève à 128 000 KDT composé de 100 000 000 actions et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale de 1 DT libérée en totalité. Les capitaux propres avant affectation du résultat de l'Exercice 2022 ont atteint 709.545 KDT fin 2022 contre 673.006 KDT fin 2021 soit une augmentation de 45.719 KDT ainsi détaillée :

| | Solde au 31.12.2022 avant affectation | Solde au 31.12.2021 avant affectation |
|--|---------------------------------------|---------------------------------------|
| Capital | 128 000 | 128 000 |
| Réserves consolidés | 460 459 | 527 563 |
| Résultat consolidé | 29 600 | (61 435) |
| Total capitaux propres groupe | 618 059 | 594 128 |
| Part des minoritaires dans les réserves | 81 379 | 73 108 |
| Part des minoritaires dans le résultat | 10 107 | 5 770 |
| Total capitaux propres et intérêts minoritaires | 709 545 | 673 006 |

Contribution dans les réserves et le résultat du groupe

| Sociétés | Contribution dans le résultat consolidé | Contribution dans les réserves groupe |
|-------------------------|---|---------------------------------------|
| Arab Tunisian Bank | 24 293 | 506 956 |
| Arab Tunisian Lease | 5 983 | 17 509 |
| A F C | (188) | 1 123 |
| Arab Tunisian Invest | 35 | 7 |
| Arab Tunisian Develop | 517 | 9 890 |
| Arab Tunisian Lease LLD | 43 | (156) |
| UNIFACTOR | 630 | 3 033 |
| Arabia Sicav | 68 | (1 394) |
| SARI | (1 781) | (8 872) |
| Total | 29 600 | 528 096 |

Le tableau de variation des capitaux propres consolidés se présente comme suit :

| Libellé | Capital Social | Réserves consolidés | Résultats reportés | Résultat net de l'exercice | Total des capitaux propres - part du groupe | Part des minoritaires dans les réserves consolidés | Part des minoritaires dans le résultat consolidé | Part des minoritaires |
|----------------------------|----------------|---------------------|--------------------|----------------------------|---|--|--|-----------------------|
| Solde au 31/12/2021 | 128 000 | 526 697 | 866 | (61 435) | 594 128 | 73 108 | 5 770 | 78 878 |
| Affectation du résultat | - | 7 067 | (68 502) | 61 435 | - | 5 770 | (5 770) | - |
| Distributions | - | - | - | - | - | (3 819) | - | (3 819) |
| Augmentation du capital | - | (10) | - | - | (10) | - | - | - |
| Ajustement | - | (5 237) | - | - | (5 237) | 5 237 | - | 5 237 |
| Résultat de l'exercice | - | - | - | 29 600 | 29 600 | - | 10 107 | 10 107 |
| Autres variations | - | (421) | (1) | - | (422) | 1 083 | - | 1 083 |
| Solde au 31/12/2022 | 128 000 | 528 096 | (67 637) | 29 600 | 618 059 | 81 379 | 10 107 | 91 486 |

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 26 Novembre 2021, a décidé une augmentation de capital en numéraire par l'émission de 28 000 000 nouveaux certificats d'investissement.

Ces certificats d'investissements réservés à l'Arab Bank ont été totalement souscrits au prix unitaire de 2,500 dinars, soit 1 dinar valeur nominale et 1,500 dinar prime d'émission par certificat d'investissement, et libérés le 16 décembre 2021.

Suite à cette augmentation, le capital social de l'ArabTunisian Bank est passé de 100 000 000 à 128 000 000 de dinars divisé en 100 000 000 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacune et 28 000 000 certificats d'investissement d'une valeur nominale d'un (01) dinar chacun.

Conformément à l'article 378 du Code des Sociétés Commerciales, il est créé 28 000 000 certificats de droit de vote qui seront répartis entre les porteurs d'actions tels qu'ils apparaissent sur le registre des actionnaires arrêté à la clôture de la journée de bourse du 16/12/2021, au prorata de leurs droits.

4. Notes explicatives sur l'état des engagements hors bilan

Note 15. Cautions, avals et autres garanties données

Le solde de cette rubrique s'élève à 877.810 KDT au 31 décembre 2022 contre 994.562 KDT au 31 décembre 2021 et se détaille comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---------------------------|----------------|----------------|
| en faveur des banques | 487 148 | 542 610 |
| en faveur de la clientèle | 390 662 | 451 952 |
| Total | 877 810 | 994 562 |

Note 16. Crédits documentaires

Les crédits documentaires sont de 261.850 KDT, au 31 décembre 2022, à 333.579 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillent comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|------------------------------|----------------|----------------|
| Crédits documentaires Import | 261 320 | 294 943 |
| Crédits documentaires Export | 530 | 38 636 |
| Total | 261 850 | 333 579 |

Note 17. Actifs donnés en garantie

Le solde de cette rubrique correspond à la valeur comptable des bons de trésors et des effets refinançables donnés par la banque en garantie du refinancement figurant au passif.

Le solde de cette rubrique se détaille au 31 décembre 2022 comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|---|----------------|----------------|
| Effets refinançables donnés en garantie | 93 000 | 43 000 |
| BTA donnés en garantie | 172 000 | 57 000 |
| Total | 265 000 | 100 000 |

Note 18. Engagements donnés

Les engagements donnés s'élèvent au 31 décembre 2022 à 477.458 KDT et se détaillent comme suit

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|----------------|----------------|
| Engagements de financement donnés | 477 458 | 465 921 |
| En faveur de la clientèle | 477 458 | 465 921 |
| Total | 477 458 | 465 921 |

Note 19. Garanties Reçues

L'encours des garanties reçues s'élève au 31 décembre 2022 à 1.734.270 KDT contre 1.551.637 KDT au 31 décembre 2022. Cet encours correspond aux garanties admises prises en compte conformément aux dispositions de la circulaire BCT 91-24 et ce dans la limite de l'engagement.

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--|------------------|------------------|
| Garanties reçues de l'Etat | 78 492 | 79 906 |
| Garanties reçues des autres établissements bancaires, financiers et de l'assurance | 575 308 | 513 607 |
| Garanties reçues de la clientèle | 1 080 470 | 958 124 |
| Total | 1 734 270 | 1 551 637 |

Note sur les opérations de change

Les opérations de change au comptant non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à (6.624) KDT se présentent comme suit :

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|--------------------------------------|----------------|---------------|
| Devises vendues au comptant à livrer | (6 624) | (10 340) |
| Total | (6 624) | 10 340 |

Les opérations de change à terme contractées à des fins de couverture et non dénouées à la date du 31 décembre 2022 s'élèvent à (26.645) KDT se présente comme suit:

| Désignation | 31.12.2022 | 31.12.2021 |
|----------------------------------|-----------------|------------------|
| Devises vendues à terme à livrer | (26 645) | (297 212) |
| Total | (26 645) | (297 212) |

5. Notes explicatives sur l'état de Résultat

Note 20. Intérêts et revenus assimilés.

Les intérêts et revenus assimilés ont totalisé un montant de 537.535 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 482.841 KDT au cours de l'exercice 2021.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Opérations avec les établissements bancaires et financiers et la BCT | 9 601 | 6 081 |
| Intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires | 7 252 | 4 042 |
| Profit/ Perte vente et achat à terme devises | 2 349 | 2 039 |
| Opérations avec la clientèle | 527 934 | 476 760 |
| Intérêts sur crédit CT & MLT | 465 071 | 418 481 |
| Intérêts sur comptes courants débiteurs | 62 863 | 58 279 |
| Total | 537 535 | 482 841 |

Note 21. Commissions (en produits)

Les commissions ont totalisé un montant de 90 885 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 88 641 KDT au cours de l'exercice 2021.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Commissions sur comptes et moyens de paiement | 54 516 | 52 651 |
| Commissions sur cautions, avals et autres garanties données par la banque | 9 799 | 10 702 |
| Récupérations et autres commissions | 21 614 | 20 965 |
| Commissions sur opérations internationales | 4 956 | 4 323 |
| Total | 90 885 | 88 641 |

Note 22. Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières

Les gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières ont totalisé un montant de 24 608 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 22 014 KDT au cours de l'exercice 2021.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|---------------|---------------|
| Gain net sur titres de placement | 446 | (140) |
| Gain net sur opérations de change | 24 162 | 22 154 |
| Total | 24 608 | 22 014 |

Le gain net sur portefeuille titres commercial est composé exclusivement par le gain net de titres de placements à revenu fixe et se détaille comme suit :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|--|------------|--------------|
| Titres de placement à revenu fixe | | |
| Produits sur Bons de Trésor | 139 | 815 |
| Plus-values sur cession de titres de placement | 305 | - |
| Autres pertes sur titres de placement | 2 | (955) |
| Total Gain net sur titres de placement | 446 | (140) |

Le gain net sur opérations de change se présente comme suit :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Profit/ Perte sur opérations de change | (1 620) | 1 847 |
| Profit/ Perte sur positions de change au comptant | 2 819 | 19 549 |
| Profit/ Perte sur positions de change à terme | 22 963 | 758 |
| Total Gain net sur opérations de change | 24 162 | 22 154 |

Note 23. Revenus du portefeuille d'investissement.

Les revenus du portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 86.947 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 83.404 KDT au cours de l'exercice 2021.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|--|---------------|---------------|
| Intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement | 82 763 | 81 163 |
| Dividendes et revenus assimilés sur titres de participation | 4 184 | 2 076 |
| Dividendes et revenus assimilés sur parts dans les entreprises liées | - | 165 |
| Total | 86 947 | 83 404 |

Les intérêts et revenus assimilés sur titres d'investissement se présentent comme suit :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor | 70 446 | 67 291 |
| Intérêts et revenus assimilés sur fonds gérés | 5 438 | 5 793 |
| Intérêts et revenus assimilés sur emprunts obligataires | 147 | 138 |
| Intérêts et revenus assimilés sur titres participatifs | 2 936 | 2 989 |
| Intérêts et autres revenus assimilés | 3 796 | 4 952 |
| Total | 82 763 | 81 163 |

Les intérêts et revenus assimilés sur bons de trésor se présentent comme suit :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|-----------------------------|---------------|---------------|
| Produits sur bons de trésor | 70 652 | 57 690 |
| Décote sur bons de trésor | (206) | (215) |
| Prime sur bons de trésor | - | 9 816 |
| Total | 70 446 | 67 291 |

Note 24. Intérêts encourus et charges assimilées.

Les intérêts encourus et charges assimilées ont totalisé un montant de 365.260 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 335.542 KDT au cours de l'exercice 2021.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Intérêts encourus et charges assimilées | 343 137 | 310 849 |
| Opérations avec les établissements bancaires et financiers et BCT | 31 260 | 33 487 |
| Opérations avec la clientèle | 255 445 | 226 497 |
| Emprunts et ressources spéciales | 56 432 | 50 865 |
| Autres intérêts et charges | 22 123 | 24 693 |
| Total | 365 260 | 335 542 |

Note 25. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif ont totalisé un montant de 76.725 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 114.233 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|-----------------|-----------------|
| Dotations aux provisions sur créances douteuses | 58 721 | 71 652 |
| Dotations aux provisions collectives Cir BCT 2023-02 | 19 072 | 14 229 |
| Dotations aux provisions additionnelles sur créances Cir BCT 2013-21 | 12 708 | 31 815 |
| Dotations aux provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges | 10 001 | 16 994 |
| Frais de recouvrement | 4 978 | 1 079 |
| Total dotations | 105 480 | 135 769 |
| Pertes sur créances | 54 697 | 1 397 |
| Total dotations & pertes et radiations sur créances | 160 177 | 137 166 |
| Reprises de provisions sur créances douteuses | (48 490) | (16 335) |
| Reprise de provision sur créances additionnelles Cir BCT 2013-21 | (15 441) | - |
| Reprises de provisions sur créances cédées à STRC | (7 189) | - |
| Reprise de provisions sur autres éléments d'actifs & autres risques et charges | (11 591) | (6 598) |
| Reprises agios réservés sur créances, radiées ou abandonnées | (741) | - |
| Total Reprises | (83 452) | (22 933) |
| Total des reprises et des récupérations sur créances | (83 452) | (22 933) |
| Total | 76 725 | 114 233 |

Note 26. Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement ont totalisé un montant de 11.904 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 36.548 KDT au cours de l'exercice 2021 se détaillant ainsi :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|---------------|---------------|
| Dotation aux provisions/portefeuille investissement | 13 101 | 36 350 |
| Reprises/provisions pour dépréciation de titres | (1 197) | (198) |
| Total | 11 904 | 36 548 |

Note 27. Frais de Personnel

Les frais de personnel ont totalisé un montant de 134.667 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 127.356 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 7.311 KDT.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|-----------------------------------|----------------|----------------|
| Rémunération du personnel | 103 935 | 99 460 |
| Charges sociales | 23 284 | 21 895 |
| Autres charges liées au personnel | 7 448 | 6 001 |
| Total | 134 667 | 127 356 |

Note 28. Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation ont totalisé un montant de 83.078 KDT au cours de l'exercice 2022 contre un montant de 75.535 KDT au cours de l'exercice 2021 soit une augmentation de 7.543 KDT.

| Désignation | 2022 | 2021 |
|------------------------------------|---------------|---------------|
| Frais d'exploitation non bancaires | 1 315 | 3 067 |
| Autres charges d'exploitation | 81 763 | 72 468 |
| Total | 83 078 | 75 535 |

Note 29. Solde en gain résultant des autres éléments ordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021:

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|--------------|----------------|
| Plus-values sur cession des immobilisations | 831 | 315 |
| Autres résultats exceptionnels | (1 021) | (4 251) |
| Total | (191) | (3 936) |

Note 30. Solde en gain / perte provenant des éléments extraordinaires

Le solde en gain résultant des autres éléments ordinaires se présente comme suit en 2022 et 2021 :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|-----------------------------|------------|---------------|
| Contribution conjoncturelle | 661 | 10 395 |
| Total | 661 | 10 395 |

6. Notes explicatives sur l'état de flux de trésorerie

Note 31. Liquidités et équivalents de liquidité

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2022 un solde de 275.999 KDT contre un solde de 411.330 KDT au 31 décembre 2021 et se détaillant ainsi :

| Désignation | 2022 | 2021 |
|---|----------------|----------------|
| Avoirs en Caisses et Créances et dettes auprès des banques locales, BCT, CCP et TGT | 85 944 | 262 539 |
| Dépôts et avoirs auprès des correspondants étrangers | 657 479 | 202 092 |
| Soldes des emprunts et placements sur le marché monétaire et intérêts rattachés | (467 424) | (53 301) |
| Total | 275 999 | 411 330 |

Note 32. Etat de résultat consolidé par secteur d'activité

| | Total | Banque | Leasing et LLD | Autres services financiers | Autres activités |
|--|------------------|------------------|-----------------|----------------------------|------------------|
| Produits d'exploitation bancaire | | | | | |
| PR1 - Intérêts et revenus assimilés | 537 535 | 463 103 | 74 403 | 25 | 3 |
| PR2 - Commissions (en produits) | 90 886 | 89 026 | 1 533 | 328 | - |
| PR3 - Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières | 24 608 | 24 228 | - | 380 | - |
| PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement | 86 947 | 82 697 | 3 809 | 441 | - |
| Total produits d'exploitation bancaire | 739 976 | 659 054 | 79 745 | 1 174 | 3 |
| Charges d'exploitation bancaire | | | | | |
| CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées | (365 260) | (329 106) | (36 152) | (2) | - |
| CH2 - Commissions encourues | (8 786) | (8 644) | (142) | - | - |
| Total charges d'exploitation bancaire | (374 046) | (337 750) | (36 294) | (2) | - |
| Produit Net Bancaire | 365 930 | 321 304 | 43 451 | 1 172 | 3 |
| PR5-CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif | (76 725) | (69 868) | (7 909) | - | 1 051 |
| PR6-CH5 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement | (11 904) | (11 719) | 69 | (254) | - |
| PR7 - Autres produits d'exploitation | (977) | (2 837) | 2 787 | (156) | (771) |
| CH6 - Frais de personnel | (134 667) | (121 877) | (10 363) | (2 427) | - |
| CH7 - Charges générales d'exploitation | (83 078) | (76 554) | (4 786) | (1 473) | (264) |
| CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations | (15 997) | (14 735) | (1 106) | (156) | - |
| Résultat d'exploitation | 42 582 | 23 714 | 22 143 | (3 294) | 19 |
| Quote part dans les résultats des Sociétés mises en équivalence | 510 | - | - | 510 | - |
| PR8-CH9 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires | (191) | (832) | 642 | (1) | - |
| CH11 - Impôt sur les bénéfices | (2 533) | 5 672 | (8 021) | (168) | (16) |
| Résultat des activités ordinaires | 40 368 | 28 554 | 14 764 | (2 953) | 3 |
| PR9-CH10 - Solde en gain/perte provenant des autres éléments extraordinaires | (661) | - | (661) | - | - |
| Résultat net consolidé | 39 707 | 28 554 | 14 103 | (2 953) | 3 |
| Part du résultat revenant aux minoritaires | (10 107) | - | (9 406) | (701) | - |
| Résultat net part du groupe | 29 600 | 28 554 | 4 697 | (3 654) | 3 |

Note 33. Provision collective

En application des dispositions de la circulaire aux banques et aux établissements financiers n°2023-02 du 24 Février 2023, la banque a procédé à la comptabilisation par prélèvement sur le résultat de l'exercice 2022, des provisions à caractère général dites « provisions collectives ». Ces provisions ont été constituées en couverture des risques latents sur les engagements courants (Classe 0) et des engagements nécessitant un suivi particulier (Classe 1) au sens de l'article 8 de la circulaire n°91-24.

La méthodologie de calcul desdites provisions a été modifiée par la circulaire de la BCT n°2023-02 du 24 Février 2023. Ce changement de méthodologie de calcul desdites provisions a eu pour effet la constitution de provisions collectives de l'ordre 19 072 KDT au titre de l'exercice 2022. Ainsi, le stock de provisions collectives constituées par la banque s'élève à 84 964 KTND au 31 décembre 2022.

Note 34. Évènements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement significatif n'est parvenu postérieurement au 31/12/2022.

GROUPE ARAB TUNISIAN BANK
RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
Etats financiers consolidés - Exercice clos le 31 décembre 2022

Messieurs les actionnaires de l'Arab Tunisian Bank,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers consolidés

1. Opinion sur les états financiers consolidés

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale le 28 avril 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de l'Arab Tunisian Bank, comprenant le bilan et l'état des engagements hors bilan arrêtés au 31 décembre 2022, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers consolidés font ressortir des capitaux propres positifs de 618 059 KDT, y compris le résultat bénéficiaire consolidé de l'exercice s'élevant à 29 600 KDT.

A notre avis, les états financiers consolidés sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière consolidée du groupe Arab Tunisian Bank, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2022, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les Normes internationales d'audit (ISA) applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la banque conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur les points suivants :

- La note 2 des états financiers consolidés indique que les états financiers de la société « SARI » et « AFC » inclus dans le périmètre de consolidation et ayant servis à l'établissement des états financiers consolidés, ne sont pas audités.
- La note « 33 sur les Provisions collectives » aux états financiers se rapportant à la constitution des provisions collectives en application de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n°91 -24 du 17 Décembre 1991, tel que modifiée par la circulaire 2012-20 du 6 décembre 2012 et récemment par la circulaire 2023-02 du 24 février 2023. Ce changement a été qualifié comme changement d'estimation comptable et a été traité de manière prospective. Il a eu pour effet la comptabilisation d'une dotation, après prise en compte des nouveaux paramètres de calcul, de 19 072 KTND au titre de l'exercice 2022, amenant le total de ces provisions collectives à 84 964 KDT au 31 décembre 2022.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

4. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes lors de l'audit des états financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des états financiers pris dans leur ensemble et

aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

4.1 La prise en compte des intérêts, commissions et agios en produits

Risque identifié

Les intérêts et revenus assimilés et les commissions comptabilisées en produits par la banque s'élèvent au 31 décembre 2022 à 628 421 KDT et représentent 85% du total des produits d'exploitation bancaire.

Les notes aux états financiers « III. METHODES COMPTABLES APPLIQUEES », au niveau de la partie « Règles de prise en compte des revenus », décrivent les règles de prise en compte de ces revenus.

Bien que la majeure partie de ces revenus soit générée et comptabilisée automatiquement par le système d'information de la banque, nous avons néanmoins considéré, vu le volume important des transactions, que la prise en compte des intérêts et commissions constitue un point clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont notamment consisté en :

- La revue critique du dispositif de contrôle interne mis en place par la banque en matière de reconnaissance des revenus, incluant l'évaluation des contrôles informatisés par nos experts en technologie de l'information ;
- La réalisation des tests pour vérifier l'application effective des contrôles clés incluant les contrôles automatisés ;
- L'examen analytique des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La vérification du respect de la norme comptable NCT 24 et des circulaires de la Banque Centrale, en particulier que les intérêts et agios sur les relations classées ne sont reconnus en produits que lorsqu'ils sont encaissés ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur ces produits présentées dans les notes aux états financiers.

4.2 Evaluation des provisions pour dépréciation des engagements sur la clientèle

Risque identifié

De par son activité, la banque est exposée au risque de contrepartie aussi bien sur son portefeuille d'engagements directs que sur les engagements par signature donnés à la clientèle.

Ce risque, inhérent à l'activité bancaire, constitue une zone d'attention majeure compte tenu des montants en jeu, du processus de classification, et des modalités de détermination des provisions pour risque de crédit.

Le montant de ces provisions est déterminé selon des méthodes mécaniques en application des dispositions de la Banque Centrale de Tunisie. Par ailleurs, l'Arab Tunisian Bank "ATB" peut avoir recours au jugement pour la détermination du niveau des dépréciations individuelles de certains encours douteux.

Au 31 décembre 2022, la valeur nette des créances sur la clientèle s'élève à 5 953 077 KDT, représentant 70% du total de bilan, et les provisions constituées pour couvrir le risque de contrepartie s'élèvent à 816 358 KDT (sur les engagements bilan et hors bilan).

Les règles et les méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et à la comptabilisation des créances en souffrance et leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers sont présentés dans la note III des états financiers, ainsi que dans les notes explicatives n°3.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

Pour couvrir cette question clé, nous avons obtenu une compréhension des procédures mises en place par votre banque, et évalué la correcte mise en œuvre des contrôles clés, de même que leur capacité à prévenir et/ou à détecter les anomalies significatives en mettant l'accent sur :

- Les procédures et contrôles définis par la banque en vue d'assurer la gestion du risque de contrepartie, d'identifier les clients à déclasser et à provisionner et de déterminer le niveau de provision individuelle requise par référence à la réglementation bancaire,
- Le mécanisme de supervision mis en place en ce qui concerne le processus de classification et de dépréciation des engagements sur la clientèle,
- La fiabilité des informations fournies par la banque au sujet des clients dont les encours présentent des indicateurs de pertes de valeur,
- La conformité du calcul des provisions collectives conformément aux dispositions de la nouvelle circulaire BCT n°2023-02 du 24 février 2023.

En outre, à travers un échantillonnage étendu :

- Nous avons vérifié que les engagements présentant des indices de dépréciation ont été identifiés et classés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, et ;
- Nous avons apprécié les hypothèses et jugements retenus par la banque lors du calcul des provisions et examiné les valeurs de garanties retenues.

Enfin, nous avons vérifié le caractère approprié et suffisant des informations fournies dans les notes aux états financiers.

4.3 Evaluation des provisions sur fonds gérés

Risque identifié

Au 31 décembre 2022, l'encours des placements en fonds gérés s'élève à un montant brut de 332.514 KDT, pour une provision de 106.799 KDT, soit un montant net de 225.713 KDT, représentant 2.7% du total bilan-Actif.

Les Fonds gérés SICAR sont employés en participations (cotés et non cotés), en avances en comptes courants associés et en d'autres placements financiers. La valeur de ces emplois peut se déprécier selon les performances économiques et financières des entreprises bénéficiaires.

La méthode de valorisation des participations et des comptes courants associés sur fonds gérés implique des hypothèses et des jugements selon la catégorie de la société (cotée ou non cotée), le type de contrat (portage ou sortie libre) ainsi que d'autres facteurs techniques notamment la date d'entrée en exploitation, les business plan actualisés, les rapports d'évaluation des participations...

Les règles et méthodes comptables se rapportant à l'évaluation et la comptabilisation des placements et de leurs dépréciations, de même que des compléments d'information sur ces postes des états financiers annuels sont donnés dans les notes annexes aux états financiers annuels au « Règles de classification et d'évaluation des titres et constatation des revenus y afférents ». En raison de l'importance des fonds gérés 332.514 KDT, soit 24% du total du portefeuille investissement et le niveau du jugement important pour déterminer le montant des provisions nécessaires, nous considérons que cette rubrique constitue un élément clé d'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse à ce risque

L'essentiel de nos tests sur les fonds gérés SICAR a consisté en la mise en œuvre des diligences suivantes :

- Nous avons procédé à la vérification des procédures de contrôle interne mises en place par la banque à cet égard.
- Nous avons rapproché les résultats de nos travaux d'évaluation avec le rapport sur les procédures convenues relatives aux informations financières présentées dans l'état des emplois-ressources des fonds gérés par ATD SICAR au 31/12/2022 établi par le commissaire aux comptes de l'ATD SICAR.

5. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion du groupe incombe au Conseil d'Administration. Notre opinion sur les états financiers consolidés ne s'étend pas au rapport de gestion du groupe et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du groupe dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers consolidés. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers consolidés ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

6. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés, conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la banque ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la banque.

7. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers consolidés

Les états financiers consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraude ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie,

permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la conclusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriés dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous avons sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance et, leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.

Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers consolidés de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si les textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers consolidés. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction et au Conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2022.

Tunis, le 11 Avril 2023

Les commissaires aux comptes

**Cabinet MS Louzir – Membre de
Deloitte Touche Tohmatsu Limited**

Tarek SAHLI

**La Générale d'Audit et Conseil
Membre de MGI Worldwide**

Chiheb GHANMI